



MAIRIE
PULIGNY-MONTRACHET

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 66-2024

Arrêté Portant règlementation au cimetière communal

Madame Le Maire, Alexandra PASCAL,

Vu le Code de l'Aviation Civile,

Vu le Code des Transports,

Vu la commande établie à la société ADIC concernant l'informatisation du cimetière de la commune, exigeant la réalisation d'un plan topographique effectuée par la société TOPO-LOG SARL, Créacité, 847 route de Frans 69400 VILLEFRANCHE-SUR-SAÔNE, 980 646 491 R.C.S. VILLEFRANCHE-TARARE,

Vu l'extrait du registre des exploitants d'UAS n°FRAYugaxsarldgobd en date du 22/10/2023 de la Déclaration d'Activité émise par TOPO-LOG SARL à la Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile,

A R R Ê T E

Article 1er : La société **TOPO-LOG SARL** est autorisée à occuper le domaine public afin de réaliser les photographies nécessaires à la réalisation du plan topographique du cimetière de la commune.

Article 2 : DANS LES CONDITIONS SUIVANTES :

Le survol sera effectué 'cimetière fermé' avec une zone de sécurité de 10 m autour de ce dernier, pendant **une durée de deux heures** à partir des dates et heures précisées ci-dessous.

Le survol du cimetière sera effectué **entre le 13/05/2024 et le 17/05/2024** en fonction des conditions météorologiques. Cette autorisation est conditionnée à la réalisation des conditions légales, administratives et techniques, qui s'imposent à TOPO-LOG SARL pour la mission de vol indiquée ci-dessus.

Article 3 : La signalisation sera mise en place et entretenue par la **société TOPO-LOG SARL**, demandeur.

Article 4 : Un exemplaire du présent arrêté sera affiché par la commune.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à : **la société TOPO-LOG SARL**, et à la **Brigade de Gendarmerie de NOLAY**.

Fait à Puligny-Montrachet, le 16 Avril 2024.

Madame Le Maire,

2 Place du Pasquier de la Fontaine, 21190, Puligny-Montrachet

Tél. : 03 80 21 31 37 - Email : mairie.puligny-montrachet@wanadoo.fr

Alexandra PASCAL.

